



PPV'AINFO 2021

UNE ANNEE DIFFICILE POUR LES PECHEURS

COVID 19

Interdiction de pêcher en tout début de saison (16/3 au 11/5) et en fin d'année.

Manifestations annulées (fête de la pêche, ventes de boudins).

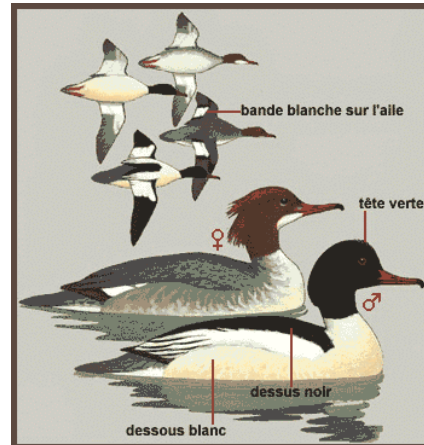
Élections annulées (renouvellement des dirigeants d'AAPPMA et de FDPPMA).

SECHERESSE

Un printemps marqué par un premier épisode de sécheresse...

Du début à la fin du confinement, presque aucun épisode pluvieux n'est venu recharger nos rivières. Certains de nos bénévoles ont tout de même pu prospecter et observer l'émergence des salmonidés, mais aussi la prolifération des Harles bièvres, qui devient vraiment problématique sur notre secteur.

Plus d'info sur cette espèce piscivore: [Dossier : le harle bièvre. - Nicolas39 | Pêche à la Mouche | Fly Shop \(nicolas39-peche-mouche.com\)](#)



... Mais aussi par une gestion toujours aussi chaotique des débits par EDF !

La baisse du débit de la rivière à 12m³/s est intervenue le 23 avril. EN THÉORIE ET DANS LES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE GESTION, elle ne doit pas intervenir **avant la fin de l'émergence des ombres**, qui en général intervient fin mai : c'est le moment où tous les petits ombres (visibles sur les vidéos de notre page facebook) ont quitté les bordures pour rejoindre les courants, et sont donc moins vulnérables aux éclusées (les baisses de débits brutales). Cela dure quelques semaines, et cette phase est considérée comme CRITIQUE par toutes les études sur le sujet, d'où l'intérêt de ne pas générer un passage au débit minimum (12m³/s) qui est connu comme étant très piégeant. Et bien, comme presque chaque année, ces engagements sont mis à la poubelle, et le débit va passer à l'étiage avant la fin de cette émergence.

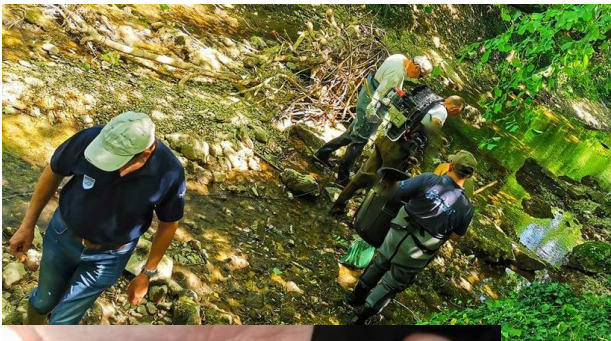
Mais pour la DDT01, comme elle nous l'a écrit dans son mail "*le modèle degré/jour (incubation) d'EDF indique que l'émergence se termine ces jours* » : pas de bol, elle avait débuté moins d'une semaine auparavant sur nos baux, les ombrets étaient encore minuscules, peu mobiles, nous étions donc LOIN de la fin de l'émergence.

Les services de l'état préfèrent se baser **sur une formule mathématique pondue par EDF qui ne sait pas quand la reproduction a commencé** (puisque celle-ci n'a pas été observée à cause des débits et du confinement, impossible donc de calculer le début de l'incubation !) pour déterminer si l'émergence est bientôt terminée, plutôt que de demander par exemple à l'OFB ou aux AAPPMA par quelques observations de savoir si elle est bel et bien finie.

Voilà où nous en sommes en 2020 dans l'Ain : TOUT POUR EDF selon leur bon vouloir et leurs besoins, et RIEN pour l'environnement.

Alors, à tous ceux qui ne comprennent pas pourquoi nous sommes si virulents, si des protocoles soit disant issus de concertation ne sont jamais respectés, à quoi bon participer à ces protocoles ? Nous en reparlerons un peu plus loin dans cette newsletter.

Un été extrêmement sec, générant de nombreuses pêches de sauvetage



Nos bénévoles, accompagnés des gardes et techniciens de la FD01, ont effectué de nombreuses pêches de sauvetage : les résultats ont été bons, voire excellents sur certains cours d'eau, notamment le RIEZ : **le fonctionnement à plein régime de la station d'épuration de Jujurieux a permis de retrouver une eau de qualité, sur ce petit cours d'eau**

emblématique où les truitelles grossissent très bien !

Ces poissons sauvages ont une valeur largement supérieur à n'importe quel poisson d'élevage.



Sur le Veyron, nous avons aussi pu sauver de nombreux poissons. Hélas, certains pompages sauvages en période critique ont parfois généré des assecs « surprises », ayant condamné de nombreuses truites : **amis riverains, ne pompez pas l'eau de la rivière ou de ses fontaines quand celle-ci ne coule presque plus**



Basse rivière d'Ain, une gestion de l'eau toujours compliquée en été

En août, et sur demande d'EDF, la préfecture de l'Ain a entériné une baisse du débit minimum de la rivière de 30%, et ce malgré l'opposition des pêcheurs et de notre syndicat de rivière SR3A. Tous les pêcheurs se rappellent des drames qui se sont déroulés en 2003 et 2009, ce sont ces baisses qui ont assassiné le cheptel de truites de l'Ain, notamment en fin d'été, quand les poissons étaient déjà bien fatigués. Nos salmonidés sortaient à peine d'un épisode caniculaire terriblement traumatisant en juillet, d'une rivière à la fréquentation (baigneurs) qui a explosé générant stress et dérangement, et ont dû encaisser une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie, et ce pour des raisons STRICTEMENT financières, alors que le lac de Vouglans était presque PLEIN au moment de la décision (photo ci-jointe prise le jour même) !



Pourquoi ce comportement d'EDF et ce refus de délester un peu d'eau de Vouglans est-il inacceptable pour nous, pêcheurs ? Tout simplement parce que cette entreprise, tout au long de l'année utilise de l'eau qu'elle n'a pas le droit d'utiliser. En effet, les barrages sont soumis à des droits d'eau, et celui d'Allement est clair : autorisation de turbiner au maximum 180m³/s. Or, le barrage peut maintenant turbiner jusqu'à 220m³/s, et EDF ne se gêne pas pour ne pas respecter cette règle :

Article 5.

Caractéristique de la prise d'eau.

Le barrage et l'usine seront placés aux abords de l'usine ancienne d'Allement.

Le niveau normal de la retenue, niveau qui ne devra pas être dépassé, même pour une crue de 2,800 m³/s., les organes évacuateurs et les vidanges de fond étant totalement ouverts, sera à la cote de 267,50 du N. G. F.

Le débit maximum emprunté sera de 180 m³/s.

Quand le débit de l'Ain à l'amont de Cize-Bolozon sera égal ou



Exemple concret sur une période d'à peine 15 jours: le trait rouge correspond au débit maximum que l'entreprise a en théorie le droit de turbiner. **Tout ce qui est turbiné au-dessus est donc illégal. Cela génère du gaspillage, mais aussi augmente l'amplitude et le nombre d'éclusées.**

En ne respectant pas ce droit d'eau, EDF turbine en moyenne chaque année entre 50 et 150 millions de m³ d'eau que l'entreprise n'a légalement pas le droit d'utiliser. Et bien sûr les kWh correspondants sont vendus au prix fort !

De plus, ces quantités d'eau gaspillés illégalement permettraient, selon les années, d'assurer jusqu'à 50 jours de débit à 28m³/s, 140 jours de soutien du débit à 12m³/s, ou encore 100 lâchers anti-algues de 2h à 100m³/s en été, **de quoi passer tous les étés sans aucun problème!** C'est pour cette raison que nous refusons de remercier EDF lors des (rares) lâchers d'eau en été : lorsque EDF utilise frauduleusement 100 millions de m³, nous n'avons pas à les remercier lorsque ils en rendent 4 ou 5 millions !

Participation de PPVA aux COTECH et COPIL

le COTECH (comité technique) et le COPIL (comité de pilotage) ont été créés en 2015 pour obtenir une amélioration du fonctionnement des barrages et une réduction des destructions qu'ils occasionnent .

Pilotés par la DREAL et la DDT, ces comités regroupent principalement des représentants des DDT de l'Ain et du jura, d'EDF et son sous-traitant le bureau d'étude ECOTEC, de l'agence de l'eau, du SR3A... Les pêcheurs ont 4 représentants, un de chaque AAPPMA (PPVA, PLA, AUPRA) et la fédération.

Une étude sur l'impact des échouages causés par les barrages a été confiée à ECOTEC bureau d'études suisse choisi par EDF. Un rapport préparé par EDF et ECOTEC fin 2019 reprend, ce que les auteurs ont fait en matière de comptage de poissons échoués, leur synthèse et leurs conclusions. (Cette synthèse est disponible sur notre site : [Rapport impact EP - BRA 26.9.19-1.pdf \(peche-protection-vallee-ain.fr\)](#))

Il nous est apparu de plus en plus clairement que la conclusion de l'étude, à savoir « les éclusées n'ont qu'un impact très faible (quelques %) sur la reproduction » avait été fixée au départ par le donneur d'ordre EDF, l'étude ne servant que d'habillage pour arriver par tous les moyens à cette conclusion.

Nos commentaires(ainsi que ceux de l'OFB) concernant les anomalies, parfois flagrantes, de cette étude et de sa méthodologie n'ont reçu aucune réponse de la part des auteurs EDF/ECOTEC, et n'ont pas perturbé leur monologue en réunion, sans même entamer leur indifférence vis-à-vis de ceux qui n'étaient pas d'accord, notamment les scientifiques de l'OFB.

(Nos commentaires sur cette étude : [Remarques FD et AAPPMA \(peche-protection-vallee-ain.fr\)](#))

Face à cette situation et à la décrédibilisation totale de cette étude et de ses auteurs, nous avons décidé de ne plus participer aux réunions de ces comités, laissant à l'administration et à la DREAL en particulier, la responsabilité de juger de la valeur de cette étude et de ses conclusions.

Les exemples d'études foireuses financées et pilotées par ceux qui sont en plein conflit d'intérêts sont nombreuses .En général pour bénéficier du qualificatif de « scientifique » ,il est de mise de faire preuve d'un peu de pudeur et de retenue pour au moins « faire semblant » .

Cela n'a pas été le cas

Notre AAPPMA continuera à dénoncer aussi bien ce fonctionnement calamiteux des barrages, ainsi que les études bidonnées financées par EDF, qui tendent systématiquement à décharger l'entreprise de ses responsabilités.

Les 3 courriers envoyés par les 3 AAPPMA et la FD01 aux différentes instances :

- [lettre synth@se-3 \(peche-protection-vallee-ain.fr\)](mailto:lettre.synth@se-3.peche-protection-vallee-ain.fr)
- https://www.peche-protection-vallee-ain.fr/uploads/file/courrier_FD_AAPPMA_arret_participation_aux_COTEC_COPIL.pdf

Surfréquentation des ruisseaux : des pratiques insouciantes mais néfastes pour ces petits milieux



Entre sécheresse, baisse du débit et surfréquentation, les poissons de la rivière d'Ain ont subi un stress important, mais hélas habituel l'été. La nouveauté, c'est que même pour nos petits affluents qui bénéficient toujours d'une eau fraîche même en période de canicule, les choses n'ont pas été faciles : Sur le Riez, de nombreux jeunes se baignent et surtout créent des barrages : **Pour rappel, le déplacement de cailloux ou pierre dans le lit d'une rivière est strictement interdit**, et le fait de se baigner



dans des cours d'eau aussi petits et au débit faible est donc un désastre pour les poissons et invertébrés : piétinement, asphyxie à cause du brassage, etc.

Pour éviter ces problèmes, un arrêté municipal interdisant la baignade a été pris par les communes de St Jean et Jujurieux ! Merci à elles pour leur réactivité, qui a permis de sauver de nombreux poissons !

Merci d'en informer vos proches, et surtout leurs enfants, qui réalisent ces barrages et brassent le fond de la rivière : c'est mauvais pour la nature,

mais c'est aussi interdit

L'ACCÈS EN VÉHICULE À LA RIVE DROITE DU TROU DE NEUVILLE PAR LA RUE DU PORT EST INTERDIT !! EN CAS DE PASSAGE, INFRACTION DE 90 EUROS ET 4 POINTS !

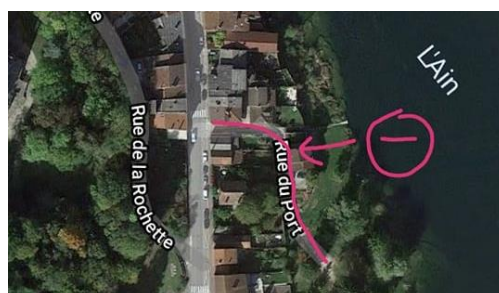
Depuis cet été, la descente en véhicule au trou de Neuville est considérée comme circulation en sens interdit ! Que des gens mal intentionnés fréquentent le secteur en été, nous le savons tous, mais que nous, pêcheurs, pratiquants discrets et habitués de toujours de cette rive, mais aussi PRINCIPAUX fournisseurs de bras lors des opérations de nettoyage de ce secteur subissions des décisions municipales injustes, brutales et sans concertation n'est pas acceptable pour notre AAPPMA !

Cet accès est trop important pour nos pêcheurs, notamment les personnes âgées qui trouvent l'un des (très rares) accès en bord de rivière pour leur véhicule.

Nous avons à plusieurs reprises demandé à rencontrer le maire de Neuville pour essayer de lui faire prendre conscience de l'injustice de cette mesure et de la possibilité de gérer cet accès de façon plus consensuelle et dans l'intérêt du plus grand nombre.

Nous n'avons pas, à ce jour, eu le moindre retour de sa part.

Nous ne lâcherons rien et ferons tout pour obtenir le droit d'accès à cette rive pour vous !



Après avoir brossé les côtés négatifs de 2020, nous tenons à remercier nos pêcheurs qui, malgré tout cela, continuent à nous être fidèles puisqu'en 2020 nous avons vendu 906 cartes de pêche contre 922 en 2019.

Pour vous remercier de votre soutien, nous ferons de gros alevinages en 2021 et nous vous donnons rendez-vous chez nos dépositaires à Poncin (tabac/presse), Saint Jean le vieux (tabac /presse), Neuville sur Ain (Gamm vert), Priay(thymalus) et sur internet bien sûr ([www ma carte de pêche .Fr](http://www.ma-carte-de-peche.fr)).

Toutes les infos de PPVA sont disponibles sur <https://www.peche-protection-vallee-ain.fr/> et pour les blogueurs sur <https://www.facebook.com/AAPPMAPPVA/> .

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui viennent nous aider aux pêches de sauvetages, sans qui, des milliers de poissons mourraient d'asphyxie chaque année.

NOUVEAUTE 2021→Télécharger l'application génération pêche sur Google play ou apps store

Génération Pêche, l'application des pêcheurs de loisir qui permet :



D'embarquer votre **carte de pêche** dématérialisée sur votre smartphone, d'afficher une **cartographie** avec les points d'intérêts pour vos sorties de pêche (parcours labellisés, hébergements pêche, structures d'animation, associations de pêche, dépositaires de carte de pêche ...), de renseigner votre **carnet de pêche** avec toutes vos captures, d'accéder à votre compte adhérent cartedepeche.fr d'être informé des événements de votre région, de communiquer vos plus belles prises à la communauté grâce à la dimension

participative proposée par l'application, d'afficher des informations utiles (Référentiel des espèces, des techniques, ...)

ASSEMBLEE GENERALE DE PPVA :

NON PROGRAMMEE A CE JOUR



Eric POMMEREL (président de PPVA)